

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 132/2026

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LORS DE LA MANIFESTATION
« Fête des Voisins » - rue des tourterelles (entre les habitations n° 207 et n° 375) –
vendredi 29 mai 2026**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

**CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du déroulement de la
manifestation « Fête des Voisins » - Le vendredi 29 mai 2026 de 18h30 à 3h du matin.**

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule sera interdite le vendredi 29 mai 2026 de 18h30 à 03h00 du
matin rue des tourterelles – entre les habitations n° 207 et n° 375.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires à l'interdiction et les barrières de sécurité
seront posés par nos soins.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal
administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification
(voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application
informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr)

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - [e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr).
- Madame LENOIR Angélique – organisatrice fête des voisins.

Fait à HERZEELE, le 19 mai 2026

Le Maire,
Stéphane FRANCKE.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 19 mai 2026

Le Maire,
Stéphane FRANCKE.

